



# Offre d'emploi

**CONTREMAÎTRE VOIRIE & IMMEUBLES**

**POSTE CADRE, PERMANENT À TEMPS COMPLET**

La Ville de L'Île-Perrot est à la recherche d'un contremaître voirie et immeubles. On vous reconnaît par votre leadership, votre esprit d'équipe et de collaboration. La gestion des priorités est votre force et vous êtes une personne engagée ? Cette opportunité est pour vous!

OFFRE D'EMPLOI  
CP-2024-021



## À PROPOS DE LA VILLE

La Ville de L'Île-Perrot est la porte d'entrée entre l'ouest de l'île de Montréal et le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Traversée par l'autoroute 20, la Ville de L'Île-Perrot jouit d'une situation géographique stratégique. Ville insulaire en bordure du lac des Deux-Montagnes et du lac Saint-Louis, L'Île-Perrot regorge d'espaces verts offrant un milieu de vie incomparable à ses citoyens. Elle est aussi dotée d'axes commerciaux dynamiques offrant une variété de biens et services permettant de desservir la population de la Ville ainsi que celles des autres villes de L'Île-Perrot. La Ville a une population de plus de 11 000 habitants, un budget de plus de 22 M\$

La Ville peut compter sur l'engagement d'une centaine d'employés afin d'offrir des services contribuant à la qualité de vie, à la sécurité et au mieux-être de la collectivité.

## DESCRIPTION SOMMAIRE

Au sein de l'équipe des Services techniques, sous la responsabilité du Chef de la division des travaux publics, le contremaître voirie et immeubles planifie, organise, dirige et contrôle les ressources humaines, matérielles et financières relatives aux bâtiments, à la voirie et à la flotte des véhicules. Le contremaître occupe également une fonction importante en matière de service aux citoyens en assurant la gestion des diverses requêtes et plaintes sous sa responsabilité.

## PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

- Planifier, diriger et coordonner les activités des équipes de travail de son secteur de façon à assurer une gestion optimale des ressources;
- Réaliser des visites sur le terrain afin de répartir ou traiter les requêtes et pour valider l'avancement et la qualité des travaux;
- Proposer des méthodes et des procédures de travail et s'assurer du respect de celles-ci;
- Employer des pratiques de gestion qui favorisent un climat de travail harmonieux, sain et sécuritaire;

- Préparer et coordonner les horaires de travail de son personnel.
- S'assurer de la gestion du temps des employés : feuille de temps et registre du temps supplémentaire, le tout selon les dispositions de la convention collective et les directives de la Ville;
- Effectuer la coordination des besoins en sous-traitance, contacter les fournisseurs en fonction des travaux ou réparations à effectuer, planifier et organiser les tâches ainsi qu'en assurer les suivis;
- Assurer le suivi des requêtes et des plaintes pour les activités sous sa responsabilité;
- Répondre aux appels d'urgence selon les politiques établies et s'assurer de la présence du personnel nécessaire selon les circonstances;
- Administrer et contrôler l'inventaire de tout l'équipement relevant de sa fonction;
- Gérer et coordonner l'entretien et la réparation des équipements utilisés pour la réalisation des différentes activités sous sa responsabilité;
- Entretenir une relation positive avec les citoyens, les clients internes et externes, les fournisseurs ainsi que les partenaires;
- S'acquitter de ses responsabilités de façon transparente et dans le respect d'un encadrement légal et réglementaire élevé;
- Participer à divers rencontres ou comité de travail;
- Faire vivre et promouvoir les valeurs organisationnelles : **Volonté, Intégrité et Partenariat**;
- Assumer tout autre mandat qui lui est confié par la Direction.

## EXIGENCES DU POSTE

- Détenir un diplôme d'études de 5<sup>e</sup> secondaire;
- Détenir une attestation d'études collégiales (AEC) du programme de contremaître en infrastructures urbaines (fort atout);
- Détenir 3 ans d'expérience de travail pertinente dans un poste similaire, incluant la gestion de personnel en milieu syndiqué;
- Disposer d'une expérience de travail dans la gestion opérationnelle d'une flotte de camions (atout);
- Détenir une expérience dans la planification et la réalisation des travaux reliés à la voirie et aux travaux publics;
- Détenir une carte ASP construction;
- Posséder un permis de conduire valide (classe 5);
- Détenir un permis de conduire classe 3 valide (atout);
- Avoir des habiletés informatique, notamment le suite Microsoft Office.

### *Compétences recherchées :*

- Grande capacité d'organisation et de gestion des priorités;
- Rigueur et autonomie;
- Sens des responsabilités et jugement;
- Courage managérial;
- Collaboration et travail d'équipe;
- Diplomatie et courtoisie;
- Être orienté vers le citoyen.

## CONDITIONS DE TRAVAIL

- Salaire établi en fonction des compétences et de l'expérience selon les dispositions de la Politique des employés cadres en vigueur;
- Horaire de travail : 40 h par semaine;
- Garde prévue en rotation selon un horaire établi entre les contremaîtres;
- Régime d'assurance collective complet dès l'entrée en fonction;
- Régime de retraite à prestation déterminée;
- 12 congés personnels monnayables.

## POSTULEZ MAINTENANT !

Les personnes intéressées à occuper ce poste doivent faire parvenir leur curriculum vitae et une lettre de motivation avant le 9 octobre 2024 16 h à [emplois@ile-perrot.qc.ca](mailto:emplois@ile-perrot.qc.ca)

*Nous remercions tous les candidats. Cependant, seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés.*

*La Ville de L'Île-Perrot souscrit au principe de l'égalité d'accès à l'emploi. Les femmes, les autochtones, les personnes handicapées, les membres de minorités visibles et ethniques sont invités à soumettre leur candidature. Il incombe au postulant de nous aviser en temps opportun, de tout besoin spécifique pour lequel des mesures d'adaptation doivent être prises pour lui permettre une évaluation juste et équitable. Les renseignements reçus à ce sujet seront traités confidentiellement.*

*L'emploi du masculin est utilisé comme générique, dans le seul but d'alléger le texte.*